



## FICHE-ACTION N°4

### Actions et investissements renforçant l'offre alimentaire de proximité en lien avec le Projet Alimentaire de territoire La Rochelle-Ré-Aunis

<p><b>Objectif prioritaire 2</b></p>	<p><b>Proposer une offre d'alimentation et de productions de proximité et de qualité</b></p>	
<p><b>Fonds mobilisés et montant</b></p>	<p>FEDER OS 5</p>	<p>Enveloppe totale dédiée à la fiche-action : 1 000 685€</p>
<p><b>Descriptif synthétique du contenu et objectifs prioritaires en lien avec la stratégie</b></p>	<p><b>Description générale :</b> L'objectif de l'action est de soutenir des solutions innovantes permettant la constitution d'une offre alimentaire de proximité, saine et durable qui serait accessible pour tous. Les opérations soutenues auront pour vocation d'améliorer des services ou d'en proposer de nouveaux au bénéfice des acteurs socio-économiques du territoire, à une échelle inter-EPCI. La plus-value ainsi que le caractère innovant des opérations seront recherchés. Seront prioritaires les opérations collectives ou portant sur une mutualisation d'équipement.</p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Sécuriser les agriculteurs dans leurs transitions ;</li> <li>-Apporter des solutions nouvelles renforçant les productions, l'approvisionnement et l'accès à une alimentation saine, durable et de proximité ;</li> <li>-Faciliter la création, l'expérimentation, le partage d'outils de pilotage et de gestion à destination des professionnels du monde agricole, du développement rural ;</li> <li>-Assurer l'accès aux ressources alimentaires aux différents publics, notamment les publics les plus fragiles et via les réseaux de restauration collective ;</li> <li>-Valoriser les métiers et les activités agricoles et ruraux ;</li> <li>-Sensibiliser sur les enjeux des transitions agricoles et alimentaires de notre territoire.</li> </ul> <p><b>Effets attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Avoir une agriculture plus respectueuse de la protection environnementale et climatique en agissant pour la préservation des ressources, notamment en eau, et en diminuant ses consommations et émissions de carbone ;</li> <li>-Augmenter la part de produits de qualité et durable dans la restauration collective ;</li> <li>-Augmenter la capacité de maraichage du territoire, en termes d'exploitants, d'emplois et de surface dédiée ;</li> <li>-Augmenter la part des fruits et légumes locaux, notamment issus de l'agriculture biologique, consommés sur notre territoire ;</li> <li>-Augmenter le nombre de producteurs impliqués dans la vente en circuits courts ;</li> </ul>	

<p style="text-align: center;"><b>Types d'actions soutenues</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Opérations d'investissements sous maîtrise ou co- maîtrise d'ouvrage publique ou privée facilitant le renforcement des productions locales identifiées par le Projet Alimentaire La Rochelle-Ré-Aunis et structurantes pour le territoire notamment l'installation de nouvelles activités de maraîchage et l'accompagnement des maraîchers, etc ;</li> </ul> <p>26</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Opérations d'investissements sous maîtrise ou co- maîtrise d'ouvrage publique ou privée en faveur par exemple de l'approvisionnement, la distribution, la transformation ou la valorisation des denrées destinées à la restauration collective et structurantes pour le territoire : équipements ;</li> <li>- Création d'espace test agricole dont : acquisition foncière, aménagements, équipements, études ;</li> <li>- Etudes préalables à investissement (de programmation, business-plan...) menées à une échelle collective sur la création de nouveaux services pour pallier les carences identifiées et au bénéfice des acteurs économiques du territoire ;</li> <li>- Projets mixtes : projets d'investissement en lien avec les objectifs du Projet Alimentaire de Territoire, accompagnés d'ingénierie, d'animation et/ou de communication ;</li> <li>- Actions collectives de sensibilisation et communication en lien avec le Projet Alimentaire de territoire La Rochelle-Ré-Aunis ;</li> </ul> <p>Par appels à projets thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de jardins potagers collectifs à but pédagogique ou d'insertion sociale/professionnelle à destination des publics précaires ou jeunes, Investissements sous maîtrise d'ouvrage publique de modernisation ou de rénovation de cuisine centrale s'inscrivant dans le Projet Alimentaire de La Rochelle-Ré-Aunis, notamment les objectifs liés à la restauration collective, l'amélioration de la qualité des repas dans les écoles, à la lutte contre le gaspillage alimentaire.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Inéligibilités</b></p>	<p>Les bénéficiaires inéligibles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle) » ;</li> <li>- les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole ;</li> </ul> <p>Les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature. Les dépenses d'ingénierie en dehors des projets mixtes.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Taux maximum d'aide publique et taux d'aide FEDER</b></p>	<p>Jusqu'à 100 % dans la limite des dispositions réglementaires européennes et nationales</p>
<p style="text-align: center;"><b>Plancher</b></p>	<p>Double plancher de 25 000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée et de 15 000 € d'aide FEDER prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. Les montants planchers s'appliquent uniquement à l'instruction de la demande d'aide.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Plafond</b></p>	<p>Les projets portés par les communes concernant l'acquisition, l'aménagement de terrains maraichers et l'achat d'équipements liés à cette activité maraîchère, pourront bénéficier d'un financement FEDER plafonné à 25 000 € d'aide FEDER par projet.</p>